



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

1/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial TERPAL
Code du produit (UVP) 05945445

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Régulateur de croissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethéphon
- Mépiquat-chlorure



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

2/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Concentré soluble (SL)
Ethéphon 155 g/l, mépiquat-chlorure 305 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Ethéphon	16672-87-0 240-718-3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Corr. 1C, H314 Acute Tox. 3, H311 Aquatic Chronic 2, H411	14,20
Mépiquat-chlorure	24307-26-4 246-147-6	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	28,00

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

3/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s). Local: , Brûlures de la peau et des muqueuses Systémique : , Irritation gastro-intestinale, Ce produit provoque l'inhibition réversible de la cholinestérase sans effets à long terme.
------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !
Traitement	Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Contre-indication : atropine.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

4/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux., En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Acide chlorhydrique (HCl), Dioxyde de carbone (CO ₂), Oxydes d'azote (NO _x), Oxydes de phosphore
5.3 Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Information supplémentaire	Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions	Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
--------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conseils supplémentaires	Vérifier également l'existence de procédures internes au site.
---------------------------------	----------------------------------------------------------------

6.4 Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.
-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.
Indications pour la	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

5/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Ethéphon	16672-87-0	1,4 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Pour une brève exposition: appareil filtrant, équipé d'un masque intégral avec filtre à combinaison multiple ABEK

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

6/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

	toilettes.	
	Type de matière	Caoutchouc nitrile
	Taux de perméabilité	> 480 min
	Épaisseur du gant	> 0,4 mm
	Indice de protection	Classe 6
	Norme	Gants de protection conformes à EN 374.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).	
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.	
Mesures générales de protection	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit: Combinaison complète de protection contre les produits chimiques	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	incolore
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	0,6 (100 %) (20 °C) Déterminé sur le produit non dilué.
Température de cristallisation	env. -14,9 °C
Point/intervalle d'ébullition	env. 100 °C
Point d'éclair	Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	415 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

7/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	23 hPa (20 °C)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Non applicable
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	env. 1,1 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Ethéphon: log Pow: -1,89 Mépiquat-chlorure: log Pow: -3,45
Viscosité, dynamique	env. 4,1 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non explosif
9.2 Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Corrode l'aluminium.
Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Oxydants forts, Acides forts, Des bases fortes, Aluminium

10.6 Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 500 - < 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

8/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

	Corrosif pour le système respiratoire.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 4.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman
Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	
Ethéphon : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mépiquat-chlorure : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	
Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales. Mépiquat-chlorure : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.	
Evaluation de la mutagénèse	
Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse. Mépiquat-chlorure : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.	
Evaluation de la cancérogénicité	
Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris. Mépiquat-chlorure : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.	
Evaluation de la toxicité pour la reproduction	
Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat. Mépiquat-chlorure : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.	
Evaluation de la toxicité pour le développement	
Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin. Mépiquat-chlorure : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.	
Danger par aspiration	
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

9/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité chronique pour les poissons	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) NOEC: < 1 mg/l Durée d'exposition: 28 jr
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) > 100 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0,001 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Ethéphon: Pas rapidement biodégradable Mépiquat-chlorure: rapidement biodégradable
-------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Koc	Ethéphon: Koc: 2540 Mépiquat-chlorure: Koc: 890
------------	----------------------------------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Ethéphon: Ne montre pas de bioaccumulation. Mépiquat-chlorure: Facteur de bioconcentration (FBC) 2 Ne montre pas de bioaccumulation.
------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Ethéphon: Légèrement mobile dans le sol Mépiquat-chlorure: Légèrement mobile dans le sol
-----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB	Ethéphon: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Mépiquat-chlorure: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
-------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
----------------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

10/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

Produit	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
Emballages contaminés	Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Code d'élimination des déchets	02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	80
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI
Segregation group according to 5.4.1.5.11.1	IMDG SEGREGATION GROUP 1 - ACIDS

IATA

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

11/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

BASF FRANCE S.A.S.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CIx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes



TERPAL

Version 8 / F
102000003108

12/12

Date de révision: 08.09.2020
Date d'impression: 08.09.2020

ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Section 2 : Identification des dangers. Section 4 : Premiers Secours.
Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 11 : Informations toxicologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.